

Image not found or type unknown



Clause légale d'un an minimum dans le contrat

Par **Provence13**, le **22/11/2008** à **11:12**

Bonjour,
URGENT MERCI
Je souhaite louer un studio pour mon fils sur Paris. Le propriétaire exige la mention un an minimum. Il doit effectuer un stage jusqu'en avril qui doit déboucher sur une embauche. Mais ce n'est pas sûr à 100 % aujourd'hui. Dois-je signer cette clause, sachant que si je ne la signe pas je n'aurais pas le logement. Cette clause était légale? Serais-je obligée de payer jusqu'au terme de l'année. Pourrais-je proposer un nouveau locataire? Merci